

Mairie du Val-Saint-Germain

République Française – Département de l'Essonne - Arrondissement d'Etampes – Canton de Saint-Chéron

Téléphone : 01 64 59 00 10 – Télécopie : 01 64 59 04 11 – code postal : 91530



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2026 N° 26/2026

MODIFICATION DES TARIFS DE LA GARDERIE DU SOIR

L'an deux mille vingt-six le 22 septembre à 20 heures en Mairie du Val-Saint-Germain, se sont réunis les membres du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur THIEBAUT Maire.

Présents

Éric Thiébaut, Nelly Larousse, Michel Palteau, Maud Colbois, Henri Demonceaux, Sylvie Ollivier-Henry, Didier Porée, Stéphanie Capiaux, Jonathan Laban-Bounayre, Vanessa Declerck, Myriam Delaunay, Patrice Commins, Isabelle Michel, Éric Lenoir, Pascal Pelletier, Marême Bosser et François Sarazin.

Absents excusés

Madame Corinne Deloges, qui a donné pouvoir à Madame Maud Colbois ;
Monsieur Olivier Perrin, qui a donné pouvoir à Monsieur Henri Demonceaux.

Monsieur LABAN-BOUNAYRE, est nommé secrétaire de séance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.212-29 et suivants, L.2311-1 et suivants, L.2312-1 et suivant et L.2331-3,

CONSIDERANT la nécessité de prolonger les horaires de garderie de 18h30 jusqu'à 19h pour s'adapter aux horaires de travail des parents tout en requalifiant le tarif unique de la garderie en 3 tarifs plus en adéquation avec la durée de garderie (de 16h30 à 17h30, de 16h30 à 18h30, de 16h30 à 19h00).

Monsieur le maire propose la modification suivante :

ANCIENS TARIFS

Garderie : 16H30-18h30 4€
Etude : 16h30-18h 5,20€
Etude-Garderie : 16h30-18h30 5,20€

NOUVEAUX TARIFS

Garderie :
- 16H30-17h30 3€
- 16h30-18h30 5€
Après 18h30 et jusqu'à 19h (16h30 à 19h) 8€

Etude :
-16h30-18h 5,50€

Etude-Garderie
-16h30-18h30 6,50€
Après 18h30 et jusqu'à 19h (16h30 à 19h) 9,50€

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré (18 voix pour, 1 abstention),
ADOpte, à compter du 22 septembre les nouveaux tarifs de la garderie du soir à
partir du 22 septembre 2026, date à laquelle le règlement intérieur sera modifié

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait au Val Saint Germain le jour, mois et an que dessus.

Date de convocation 17/09/2026

Au Val Saint Germain, le 22 septembre 2026

Le Maire,
Eric THIEBAUT

